



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°01/2023
portant réglementation de la circulation
au 7 rue de l'Eglise à FRIESENHEIM

Le maire de la Commune de FRIESENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment l'article R.411-8 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de l'entreprise FELDNER SARL – 12 rue de l'Industrie à 67730 CHATENOIS, en date du 19 décembre 2022 ;

Considérant qu'en raison de travaux de branchement au 7 rue de l'Eglise à FRIESENHEIM, effectués par l'entreprise FELDNER SARL pour le compte d'ENEDIS ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 30 janvier 2023 jusqu'au 10 février 2023, la circulation des véhicules et celle des piétons est soumise aux prescriptions définies ci-après :

- ✓ *le stationnement et le dépassement des véhicules seront interdits dans l'emprise du chantier durant la période des travaux.*
- ✓ *Limitation de la vitesse à 30 km/h.*
- ✓ *Rétrécissement de la chaussée tout en laissant le passage accessible aux voitures.*
- ✓ *Circulation en alternat avec panneau C15/B18.*
- ✓ *Route barrée si nécessaire le 31 janvier 2023.*

Ces prescriptions sont valables pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, cinquième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise FELDNER SARL.

Article 3 : Le chef de la Gendarmerie de BENFELD,
Le maire de la Commune de FRIESENHEIM,

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- Le Chef de la Gendarmerie de BENFELD
- M. le Chef de l'Unité Territoriale 45 – SDIS 67 de BOOFZHEIM
- L'entreprise FELDNER SARL, chargée des travaux
- M. le Directeur du SMICTOM Alsace Centrale
- Registre des arrêtés
- Affichage



FRIESENHEIM, le 11 janvier 2023
Le maire,
René EGGERMANN